

RÈGLEMENT du CONCOURS d'ECRITURE

Organisé par les Médiathèques « **TERRE et MER** »
Les Mathes-La Palmyre, L'Eguille, Mornac et Sainte Gemme

Article 1 : OBJECTIFS

Les Médiathèques de : Les Mathes, L'Eguille, Mornac et Sainte Gemme organisent un Concours d'Ecriture fin 2025 afin d'encourager les jeunes et les adultes à la lecture, à l'écriture et à l'échange par les mots. Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Il permettra de créer du lien.

Article 2 : PARTICIPANTS

La participation est individuelle et nominative pour les particuliers. Elle peut être collective. Chaque participant ne peut déposer qu'un seul texte.

Les textes seront répartis en 6 catégories : Enfants (de 8 à 10 ans), Adolescents (de 11 à 15 ans), Adultes (à partir de 16 ans), Poésie (adultes), Collectifs enfants, Collectifs adultes.

Les textes devront être remis au plus tard le samedi 29 novembre 2025 dans une seule des médiathèques organisatrices.. Ils devront comporter le nom et le prénom du participant (mais par respect de la vie privée, merci de ne pas inscrire toutes les coordonnées).

Article 3 : THEME

La forme choisie pour les textes présentés reste libre (poème, nouvelle, récit, lettre...etc) à l'exception des Bandes Dessinées.

Le thème de cette année est « **C'est ma famille** »

Article 4 : PRESENTATION

Il est souhaitable que les textes soient **dactylographiés** et présentés sur support informatique. Sinon le remettre en 4 exemplaires.

Pour les textes envoyés par e-mail, un accusé de réception sera établi.

Ils devront avoir un **titre différent du sujet** et comporter au maximum : 1 page pour les enfants, 2 pages pour les adolescents, et 4 pages pour les adultes.

Police : Times New Roman, taille 12, pages numérotées, pas d'agrafe, pas de recto-verso

ARTICLE 5: JURY

Le jury sera composé de 2 personnes par commune et tous les textes seront soumis à ce comité de lecture.

Chaque participant accepte que son texte, s'il est retenu, soit rendu public dans chaque médiathèque.

ARTICLE 6 : RESULTATS

Un prix sera décerné dans chaque catégorie.

La remise des prix aura lieu le **Vendredi 30 Janvier** à la salle des Fêtes de Sainte Gemme.

ARTICLE 7 : CONCLUSION

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le règlement fait office d'invitation à la remise des prix.